

NEI

» EXIGEZ PLUS. COMME NOUS.

LISTE DE SOCIÉTÉS PRIORITAIRES 2023



*Guide de nos thèmes ESG
et des sociétés visées par
nos dialogues de cette année*



NOTRE BUT CONSISTE À PROTÉGER LA VALEUR POUR L'ACTIONNAIRE, TOUT EN PRÉCONISANT LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES ENVERS TOUTES LES PARTIES PRENANTES.

Nous croyons que la manière la plus efficace d'atteindre cet objectif est d'exercer nos droits en tant qu'actionnaires au moyen de trois puissants outils : le dialogue avec les entreprises, le vote par procuration et les propositions d'actionnaires. Ces outils font partie de notre programme d'actionnariat actif, que l'on appelle parfois l'engagement auprès des sociétés.

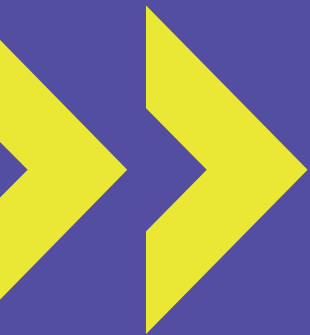
Nous dialoguons directement avec les sociétés afin de les informer des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) auxquels elles sont confrontées et d'influer sur leurs décisions. Dans un esprit de collaboration, nous discutons de la façon dont elles peuvent améliorer leur performance ESG pour atteindre la durabilité à long terme, ce qui comprend des résultats de placement positifs pour les actionnaires.

Notre approche en matière d'actionnariat actif intègre des principes et des cadres reconnus à l'échelle internationale, comme les Principes pour l'investissement responsable, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Au-delà de l'actionnariat actif, nous veillons à la défense des politiques. Notre dialogue au sujet des politiques et des normes au Canada et à l'échelle mondiale nous permet d'apporter des changements dans l'ensemble du système. Que nous discutons avec des décideurs politiques, des organismes de réglementation, des organismes de normalisation ou des associations professionnelles, le temps et l'énergie que nous consacrons à ce domaine peuvent contribuer à relever la barre pour tous.

Dans le présent document, vous trouverez :

- un résumé de nos principaux domaines d'intérêt pour cette année;
- une liste des sociétés avec lesquelles nous discuterons ainsi que les fonds qui y investissent;
- un aperçu de nos activités prévues touchant les politiques.



CONTENU

Introduction	4
Synthèse des thèmes principaux	6
Droits de la personne	7
Inégalités	9
Carboneutralité	12
Nature	15
Sociétés visées	17
Sociétés détenues par fonds	18
Activités liées aux politiques	19
Qu'est-ce que l'actionnariat actif?	22
Leadership en matière d'engagement auprès des sociétés	23

INTRODUCTION

Jamie Bonham, chef de la gérance

Michela Gregory, directrice, Investissement responsable et services ESG

Il s'agit de la vingt-deuxième année où NEI publie sa liste de sociétés prioritaires. Cette dernière est notre façon de nous responsabiliser par rapport à notre mandat d'actionnariat actif, qui consiste notamment à faire connaître nos intentions à nos investisseurs et à d'autres parties prenantes. Cette liste est le point de départ du programme d'engagement de l'année et une occasion de renouveler nos efforts pour favoriser le changement au sein des entreprises. Les thèmes et les sujets de la liste découlent de notre analyse des progrès réalisés et des défis relevés durant les dernières années ainsi que d'un aperçu des thèmes et des développements environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les thèmes que nous choisissons nous aident à nous attaquer aux risques systémiques auxquels nous faisons face dans la société dans son ensemble et en tant qu'investisseur responsable.

La première chose qu'un investisseur remarquerait en prenant connaissance de notre historique d'engagement serait probablement que certains thèmes et certaines sociétés reviennent chaque année. Cela reflète la nature sous-jacente de l'engagement auprès des sociétés, à savoir que le changement prend du temps. Modifier considérablement la stratégie d'entreprise ne se fait pas du jour au lendemain et peut même prendre des années. Certains défis sont si vastes et multidimensionnels qu'ils sont d'actualité année après année.

Toutefois, même si des thèmes généraux comme les changements climatiques et les droits de la personne figurent presque chaque année sur la liste, les objectifs et cibles spécifiques évoluent constamment à mesure que nous nous appuyons sur les réussites passées. Par exemple, il y a des années, nous avons demandé aux entreprises de reconnaître simplement que les répercussions des changements climatiques ou des droits de la personne représentaient un risque pour leurs activités. Maintenant, nous leur demandons

d'aligner leurs dépenses en immobilisations et leur stratégie d'entreprise sur une trajectoire carboneutre, ou d'évaluer l'impact de leurs activités sur les droits de la personne.

Les sociétés qui figurent sur notre liste de sociétés prioritaires représentent un important sous-ensemble de nos placements, mais elles ne constituent pas la totalité de nos objectifs d'engagement pour l'année. Ainsi, l'an dernier, nous avons réalisé des engagements auprès de 222 sociétés, alors qu'il n'en figurait que 30 sur la liste pour cette même année. La liste de cette année compte 40 sociétés.

Les sociétés qui figurent sur la liste de sociétés prioritaires sont choisies en fonction d'une combinaison de facteurs, y compris notre exposition (c.-à-d. la part d'un titre donné que détient NEI), l'alignement sur les thèmes de la liste, la gravité et l'importance relative du risque, l'importance systémique de l'entreprise, la solidité de nos relations existantes, la facilité d'accès et la probabilité de réaliser des progrès mesurables. Ce processus de sélection et la liste de sociétés prioritaires qui en résultera auront une incidence sur notre programme d'engagement pour l'année. Nous comptons réaliser un plus grand nombre d'engagements, mais nous nous donnons la souplesse nécessaire pour profiter des occasions et des risques émergents qui, nous le savons, se présenteront en cours de route. Par exemple, les sociétés entament souvent un dialogue avec nous pour obtenir notre rétroaction ou notre point de vue sur de nouvelles divulgations ou stratégies. Nous devons nous préparer à un engagement actif à cet égard.

Il est important de noter que les sociétés qui figurent sur notre liste ne le sont pas nécessairement du fait que leur performance ESG est inférieure à celle des sociétés comparables. Dans bien des cas, c'est plutôt

le contraire qui est vrai. Nous inscrivons des chefs de file de l'industrie sur la liste si nos attentes sont susceptibles d'être trop avancées pour leurs pairs, ou si nous voulons collaborer avec des sociétés pour nous attaquer aux pratiques exemplaires émergentes de façon à relever la barre pour des secteurs entiers. Dans d'autres cas, une société pourrait se trouver au milieu du peloton pour une question donnée, mais la taille de notre placement au sein de celle-ci augmenterait l'importance du risque et rendrait cette société prioritaire. D'autres sociétés figurent sur la liste parce qu'elles accusent un retard par rapport à leurs pairs, mais nous croyons que nous pouvons atténuer les risques au moyen de l'engagement, dans le but de tirer parti du potentiel de hausse de la performance ESG.

Bref, la liste de sociétés prioritaires représente notre tentative de saisir l'étendue des enjeux ESG que notre équipe a repérés au sein de notre portefeuille de placement et de représenter l'ambition que nous avons de générer des retombées.

SYNTHÈSE DES THÈMES PRINCIPAUX

Nous avons cerné neuf objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui correspondent presque directement aux thèmes que nous avons retenus et qui orienteront nos dialogues avec les sociétés en 2023 :



DROITS DE LA PERSONNE

Nous croyons fermement qu'il incombe aux entreprises d'intégrer le respect des droits de la personne dans leurs activités. Cette année, nos dialogues porteront sur deux grands sujets : les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement et les droits numériques. Parmi les sociétés concernées par ce thème, notons **Alphabet**, **Apple** et **Meta Platforms**.

INÉGALITÉS

Les inégalités sont multidimensionnelles, car elles touchent plusieurs secteurs de différentes façons. Au fil des ans, ce problème systémique nous a obligés à utiliser la gamme complète d'outils à notre disposition en tant qu'investisseurs responsables. Cette année, nous mettrons l'accent sur quatre enjeux de base : le capital humain, la diversité, l'équité et l'inclusion, la rémunération équitable et l'accès équitable. Parmi les sociétés concernées par ce thème, notons **AbbVie**, **Johnson & Johnson** et **JPMorgan Chase**.

CARBONEUTRALITÉ

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année dernière a été tumultueuse pour la transition énergétique, notamment en raison d'une guerre, de phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que de l'établissement de lois sur les changements climatiques qui ont créé des précédents. Nos principaux sujets sont les engagements carboneutres et les plans de transition, la circularité, la réduction des émissions de méthane et l'atténuation des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement. Parmi les sociétés concernées par ce thème, notons **AltaGas**, **Canadian Natural Resources** et **NextEra Energy**.

NATURE

La société dans son ensemble a fait piètre figure dans la reconnaissance de la valeur du capital naturel et de sa gestion. Durant les dernières années, NEI a orienté davantage son approche d'actionariat actif sur la nature et la biodiversité afin de pouvoir exercer une influence positive sur ce sujet de plus en plus préoccupant. Nos principaux sujets pour 2023 sont l'évaluation de l'impact et de la dépendance ainsi que la déforestation. Parmi les sociétés concernées par ce thème, notons **Bank Rakyat Indonesia**, **Canadian Tire** et **Taiwan Semiconductor**.

1 DROITS DE LA PERSONNE

Nous croyons fermement qu'il incombe aux entreprises d'intégrer le respect des droits de la personne dans leurs activités. Cette croyance est soutenue par le droit et les normes internationales et par diverses autres parties prenantes, dont les investisseurs responsables.

Dans le cadre de notre approche visant à intégrer les droits de la personne à notre processus de prise de décisions de placement, nous faisons référence à plusieurs ensembles de normes et de directives internationales. Ceux-ci sont abordés dans notre [Politique d'investissement responsable](#) et comprennent, par exemple, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies; il s'agit d'un ensemble de lignes directrices à l'intention des États et des sociétés pour prévenir, contrer et corriger les violations des droits de la personne commises dans le cadre de leurs activités. Ces principes nous fournissent un point de vue commun pour discuter des questions liées aux droits de la personne avec les entreprises, en particulier celles qui exercent leurs activités à l'échelle mondiale.

Nous voyons d'un bon œil l'évolution de la législation visant à clarifier les attentes à l'égard des entreprises de tous les secteurs. Par exemple, une nouvelle législation en Allemagne et un projet de loi dans l'Union européenne (UE) exigent que les sociétés prennent des mesures de diligence raisonnable en tenant compte des droits de la personne et du risque environnemental dans la chaîne d'approvisionnement. Au Canada, le projet de loi exigerait que certaines sociétés divulguent leurs politiques et fassent preuve de diligence raisonnable concernant l'esclavage moderne. Cette proposition interdit l'importation de biens liés au travail forcé et au travail des enfants.

Par ailleurs, divers pays – de l'UE à l'Inde – procèdent à l'élaboration de mesures législatives sur les droits numériques. Il semble que ces discussions se poursuivront en 2023. Par exemple, on s'attend à ce que la loi proposée sur l'intelligence artificielle au sein de

l'UE donne le ton à une réglementation accrue sur la sécurité de ces systèmes dans d'autres États.

Compte tenu des améliorations législatives, nous continuerons de soulever les importantes préoccupations auxquelles s'exposent les sociétés dans nos discussions avec elles. Nous nous attendons à ce qu'elles tiennent compte de ces risques dans leurs décisions, et nous croyons que la prise en compte des droits de la personne devrait être intégrée à l'analyse du risque et à la stratégie d'entreprise. Parmi les questions qu'elles devraient se poser, mentionnons la façon dont elles étendront leurs activités ou leur chaîne d'approvisionnement dans de nouvelles régions, *dans le respect des droits de la personne*. La façon dont elles mettront en marché des produits ou des services novateurs *dans le respect des droits de la personne*.

Cette année, nos dialogues porteront sur les deux grands sujets suivants :

1. Les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement
2. Les droits numériques

Droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement

Les discussions sur la question des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement demeurent une question sociale fondamentale pour certains secteurs, comme la consommation de base et les biens de consommation discrétionnaire. En 2022, bon nombre de nos conversations avec des sociétés dotées d'importantes chaînes d'approvisionnement

visaient à les encourager à nous en dire plus sur la façon dont elles s'assurent que les fournisseurs respectent les droits de la personne. Nous leur avons demandé comment elles ciblaient de façon proactive les enjeux actuels et potentiels. Lorsque des risques sont ciblés, nous voulons savoir comment elles travaillent avec les fournisseurs pour corriger la situation et fournir les recours nécessaires aux travailleurs concernés. En cas de faute grave, nous demandons à la société si elle amorcera le processus d'abandon d'un fournisseur ou d'une autre relation d'affaires, et quelles seront les éventuelles conséquences sur ses activités.

Pour l'année à venir, nous prévoyons de poursuivre le dialogue avec les sociétés avec lesquelles nous avons entrepris des engagements dans le passé. Certains dialogues en cours sont menés en collaboration avec d'autres investisseurs, comme ceux centrés sur les indices de référence de KnowTheChain. [KnowTheChain](#) (en anglais seulement) évalue le rendement des entreprises à l'égard des droits des travailleurs.

Droits numériques

Les attentes des investisseurs concernant les mesures prises par les entreprises à l'égard des droits numériques demeurent importantes. Les droits numériques – comme la liberté d'expression et la protection des renseignements personnels – sont une caractéristique contemporaine, et les entreprises des secteurs des technologies de l'information et des services de communication ont une influence considérable sur la circulation de l'information au sein de notre société. Nous demeurons sensibles aux risques associés aux médias sociaux, à l'intelligence artificielle, à la technologie de reconnaissance faciale et aux autres technologies émergentes.

En cas de faute grave, nous demandons à la société si elle amorcera le processus d'abandon d'un fournisseur ou d'une autre relation d'affaires, et quelles seront les éventuelles conséquences sur ses activités.

En 2023, ces enjeux demeureront au cœur de l'engagement collaboratif. Ces engagements comprennent les efforts déployés par les investisseurs, guidés par des organisations comme [Ranking Digital Rights](#) et [World Benchmarking Alliance](#) (les deux liens sont en anglais seulement). Ranking Digital Rights tient compte de la façon dont les entreprises intègrent les droits numériques dans leurs activités, et la World Benchmarking Alliance a facilité un engagement collaboratif qui fait progresser les entreprises dans le développement de pratiques éthiques en intelligence artificielle.

Sociétés visées	Secteur
Alphabet	Services de communication
Amazon	Biens de consommation discrétionnaire
Apple	Technologies de l'information
Empire Company	Consommation de base
Meta Platforms	Services de communication

La liste des sociétés n'est pas exhaustive et peut changer.

Objectifs de développement durable des Nations Unies liés à ce thème



2 INÉGALITÉS

Les inégalités sont multidimensionnelles, car elles touchent plusieurs secteurs de différentes façons. Au fil des ans, ce problème systémique nous a obligés à utiliser la gamme complète d'outils à notre disposition en tant qu'investisseurs responsables.

En 2022, nous avons mis l'accent sur le vote par procuration, nous avons participé à une série de dialogues avec des entreprises et nous avons collaboré avec d'autres investisseurs pour examiner les progrès réalisés au chapitre des politiques de lutte contre les inégalités systémiques.

Cette année, nous nous concentrons sur quatre grands enjeux :

1. Le capital humain
2. La diversité, l'équité et l'inclusion
3. La rémunération équitable
4. L'accès équitable

Capital humain

Que ce soient les défis qu'a posés l'inflation dans un contexte de reprise post-pandémique, les questions de santé et de sécurité, l'équité salariale ou les récents efforts de syndicalisation, l'année 2022 a été marquée par des enjeux liés au capital humain. Bien que ces enjeux varient selon les activités de l'entreprise, ils demeurent des points de dialogue importants entre les secteurs.

En plus de nos dialogues avec des entreprises, NEI assure la coprésidence du [comité sur le capital humain](#) (en anglais seulement) du International Corporate Governance Network (ICGN) en 2022 et en 2023. Par ce rôle, nous avons eu l'occasion de collaborer avec des membres de partout dans le monde sur les questions des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise concernant les façons de faire post-pandémiques en matière de santé et de

sécurité ainsi que sur les attentes des investisseurs à l'égard du conseil d'administration d'une entreprise afin de favoriser une transition équitable. Nous avons l'intention de poursuivre ces efforts par l'intermédiaire du ICGN et de faire progresser nos propres dialogues plus ciblés sur les droits des travailleurs, en particulier dans le contexte de l'inflation.

Diversité, équité et inclusion

Nous continuons d'adapter notre approche en matière de diversité, d'équité et d'inclusion lorsqu'il est question de la composition des conseils d'administration, des équipes de direction et de la main-d'œuvre d'une entreprise.

En ce qui concerne le vote par procuration, nous avons accru nos attentes au cours des dernières années. Par exemple, depuis 2022, nous nous attendons à ce qu'au moins 40 % de femmes siègent au conseil d'administration de grandes entreprises de certains marchés. En 2023, nous exigerons aussi que le conseil d'administration des entreprises de certains marchés (États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Irlande, Australie) soit composé d'au moins 20 % d'administrateurs issus de la diversité ethnique.

Nous reconnaissons qu'il peut être difficile de prendre ces décisions sans nécessairement disposer des données sur la diversité autodéclarées par les membres des conseils ou des équipes de direction; toutefois, nous considérons qu'il est essentiel de poursuivre le dialogue en convenant de l'existence d'une sous-représentation de certains groupes au sein des conseils d'administration et des équipes de direction. Dans le cadre de notre approche, nous

communiquons également avec certaines entreprises pour lesquelles nous avons voté contre les membres en poste ou la nomination du président afin de discuter de leur approche en matière de diversité à l'occasion de notre campagne de rétroaction sur les votes par procuration.

L'an dernier, nous avons communiqué avec les entreprises de jeux de notre portefeuille pour les encourager à accroître leur divulgation et à prendre des mesures en vue de créer un espace de travail plus sûr et plus inclusif dans un secteur qui a été aux prises avec des allégations de harcèlement et de discrimination. Nous chercherons à poursuivre ces conversations en 2023. De plus, nous souhaitons formuler des attentes plus concrètes pour encourager la diversité au-delà du genre, de la race et de l'ethnicité.

Rémunération équitable

La plus forte hausse de l'inflation depuis le début des années 1980 a frappé durement de nombreuses personnes en 2022, exacerbant les répercussions d'une pandémie mondiale qui avait déjà creusé l'écart grandissant entre les inégalités des revenus. Pour une grande partie sinon la majorité de la main-d'œuvre mondiale, une inflation d'une telle ampleur était entièrement nouvelle.

Or, une autre tranche de la main-d'œuvre a profité d'une différente sorte d'inflation. L'Economic Policy Institute a constaté que [la rémunération des PDG a augmenté de 1 322 % de 1978 à 2020](#) (lien en anglais seulement), une tendance qui a refait surface après une très brève accalmie durant la première année de la pandémie. En pratique, cela signifie que la rémunération des PDG des entreprises de l'indice S&P 500 a correspondu, en moyenne, à [324 fois le salaire médian des travailleurs en 2022](#) (lien en anglais seulement). En 1981, cette donnée était environ 38 fois le salaire médian.

Cette tendance à la hausse des salaires des cadres n'a pas profité aux actionnaires ni à la société dans son ensemble. En fait, des preuves démontrent que la rémunération excessive des cadres entraîne un rendement négatif de l'action, ce qui est peut-être

Nous continuons d'adapter notre approche en matière de diversité, d'équité et d'inclusion lorsqu'il est question de la composition des conseils d'administration, des équipes de direction et de la main-d'œuvre d'une entreprise.

contre-intuitif jusqu'à ce que vous analysiez les risques et les conséquences possibles d'accorder autant d'importance à une seule personne. Il n'y a cependant aucune équivoque sur le fait que ce contexte exacerbe l'inégalité des revenus alors que la situation est déjà hautement précaire.

Nous continuerons de faire de la rémunération équitable une priorité de notre campagne d'engagement et de vote par procuration. Nous voterons contre la nomination de membres clés du conseil d'administration lorsque la rémunération excessive posera problème, nous discuterons avec les conseils d'administration de leurs pratiques en matière de rémunération et remettrons celles-ci en question au besoin, et nous chercherons à obtenir une masse critique d'actionnaires pour soutenir les efforts en faveur de pratiques plus équitables à ce chapitre.

Accès équitable

L'accès équitable est à la base de nos engagements depuis des années, en particulier dans le secteur des soins de santé et surtout pour les produits pharmaceutiques. La pandémie a accentué notre orientation sur cette question, mais nous comptons continuer d'exercer notre influence. Nous avons tous appris de la pandémie que les entreprises ont la capacité d'adopter des approches novatrices et variées à l'égard de l'accès, et que celles-ci étaient rarement utilisées ou envisagées avant cette étape charnière. En 2023, nous continuerons de collaborer avec des partenaires investisseurs, comme la [Access to Medicine Foundation](#) (en anglais seulement) et le

groupe sur la santé de l'[Interfaith Center on Corporate Responsibility](#) (en anglais seulement), afin de faire progresser le dialogue avec les entreprises sur la façon dont elles peuvent accroître leurs efforts et bonifier leurs approches pour faciliter l'accès aux médicaments et aux traitements à l'échelle mondiale.

Sociétés visées	Secteur
AbbVie	Soins de santé
Johnson & Johnson	Soins de santé
Linde	Matériaux
Roche	Soins de santé
JPMorgan Chase	Services financiers

La liste des sociétés n'est pas exhaustive et peut changer.

Objectifs de développement durable des Nations Unies liés à ce thème



3 CARBONEUTRALITÉ

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année dernière a été tumultueuse pour la transition énergétique, notamment en raison d'une guerre, de phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que de l'établissement de lois sur les changements climatiques qui ont créé des précédents. Sans surprise, la carboneutralité occupera de nouveau une place importante pour nous cette année.

L'élan et l'optimisme incroyables suscités par la COP26 (en 2021) se sont heurtés à la crise énergétique causée par l'invasion russe en Ukraine. Cette situation a amené au premier plan la question de la sécurité énergétique et renforcé la nécessité d'une production pétrolière et gazière à court terme pour remplacer la dépendance de l'Europe aux sources russes (maintenant) sanctionnées.

L'administration Biden a réussi à faire adopter une mesure législative d'une importance et d'une envergure inégalées aux États-Unis en matière de lutte contre les changements climatiques, ce qui a grandement stimulé les aspirations en matière d'énergie propre tout en incitant des gouvernements nationaux (en particulier celui du Canada) à envisager d'améliorer leurs stratégies à défaut d'être laissés pour compte.

Et pendant ce temps, 2022 a été une source d'aperçus effrayants des conséquences des changements climatiques débridés : les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations partout dans le monde nous rappelant ce qui est en jeu.

Nous nous concentrerons sur quatre sujets clés sous ce thème :

1. Les engagements en matière de carboneutralité et les plans de transition connexes
2. La réduction des émissions de méthane
3. La circularité
4. L'atténuation des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement

Engagements en matière de carboneutralité et plans de transition connexes

Alors que le début de 2023 est teinté par les préoccupations selon lesquelles les gouvernements et les entreprises reviendront sur leurs engagements en matière de climat face à la hausse des coûts de l'énergie (et des bénéfices à court terme), les signes à long terme sont unanimes : ils pointent tous vers la carboneutralité. En conséquence, nous continuerons de pousser les entreprises à adopter une solide stratégie de transition qui correspond à une trajectoire carboneutre et qui est soutenue par des engagements de capitaux réels.

Malgré une année chaotique, les engagements des entreprises continuent de croître en nombre et en ambition, et nos conversations en 2023 porteront sur les détails des plans de transition ainsi que sur les dépenses en immobilisations nécessaires pour les concrétiser. Nous trouvons toujours des entreprises de premier plan qui se fixent des cibles globales robustes qui nous aideront à inciter leurs pairs à faire de même.

Dans le cadre de notre stratégie climatique et de notre objectif visant à aligner l'actif géré de NEI sur une trajectoire carboneutre, nous nous efforçons de discuter avec nos plus grandes sociétés émettrices quant à leurs émissions financées afin d'assurer aussi l'alignement de leurs stratégies. (Les émissions financées correspondent à la quantité d'émissions de l'entreprise par rapport à la quantité que nous détenons.) Nous nous appuyerons sur le cadre d'investissement carboneutre ([Net Zero Investment Framework](#), en anglais seulement) pour déterminer le degré d'alignement des entreprises dans les secteurs à fort impact (p. ex., les services publics, le pétrole et le gaz, les matériaux, l'industrie et l'automobile) et

nous nous intéresserons aux titres qui présentent les plus fortes lacunes.

Nous continuerons de diriger ou de codiriger des engagements collaboratifs importants, comme [Climate Action 100+](#) (en anglais seulement) et [Engagement climatique Canada](#). Ces initiatives menées par des investisseurs ont en commun des objectifs de haut niveau qui soutiennent la progression vers la carboneutralité.

Réduction des émissions de méthane

Les émissions de méthane – en particulier celles du secteur de l'énergie – sont un important facteur de réchauffement climatique à court terme et l'un des principaux moyens pour le secteur pétrolier et gazier de réduire ses émissions à court terme. Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie portant sur les émissions de méthane du secteur de l'énergie en 2022 indique que les émissions avaient renoué avec des sommets presque inégalés. Les gouvernements, y compris celui du Canada, ont fixé des cibles de réduction ambitieuses pour le méthane provenant du secteur pétrolier et gazier, renforçant l'urgence de réduire ces émissions. Toutefois, les méthodes traditionnelles de mesure du méthane se sont révélées désespérément incohérentes, faisant craindre que les entreprises sous-estiment considérablement leurs émissions réelles. Par ailleurs, si une entreprise n'a pas une idée précise de ses sources d'émissions de méthane, il y a un risque de mal répartir le capital dans le but de les réduire. La récente avancée des outils de mesure directe du méthane nous a fourni les moyens de remédier à cette lacune; elle sera au centre de nos préoccupations en 2023.

Nous inviterons les entreprises pétrolières et gazières à adhérer à l'initiative [Oil and Gas Methane Partnership 2.0](#) (en anglais seulement). Il s'agit d'une initiative multilatérale lancée par le [Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Coalition pour le climat et l'air pur](#) (en anglais seulement). Elle a pour objectif d'améliorer l'exactitude et la transparence des données sur les émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier et fait office de cadre de référence pour la réduction des émissions de méthane. Au début de 2023, aucune entreprise canadienne n'avait signé l'initiative, ce que nous espérons changer cette année.

Les solutions circulaires devraient constituer un segment croissant du marché. Par ailleurs, les gouvernements manifestent de plus en plus le désir de mettre en place des politiques qui leur sont favorables.

Circularité

Notre économie linéaire demeure un obstacle à nos ambitions à long terme de carboneutralité et une menace claire et immédiate pour la biodiversité. L'économie linéaire – qui est orientée vers l'extraction des ressources, leur utilisation unique puis leur élimination – aura de la difficulté à maintenir une croissance durable et finira par miner nos objectifs en matière de climat et de biodiversité.

La transition vers une économie plus circulaire – qui se caractérise par le fait que les matériaux circulent le plus longtemps possible au sein de l'économie – promet d'accroître l'efficacité économique de notre utilisation des ressources tout en atténuant nos répercussions sur notre environnement. Les solutions circulaires devraient constituer un segment croissant du marché. Par ailleurs, les gouvernements manifestent de plus en plus le désir de mettre en place des politiques qui leur sont favorables, comme l'interdiction des plastiques à usage unique et l'ambition d'éliminer entièrement les déchets de plastique. Même si la circularité n'est pas encore un terme courant auprès des investisseurs et des entreprises – le comité d'experts sur l'économie circulaire au Canada estime qu'[un peu plus de 6 % de l'économie actuelle est circulaire](#) –, nous considérons qu'il s'agit d'une occasion énorme pour les sociétés bien placées.

Nous discuterons avec les entreprises de leurs projets axés sur la circularité, que ce soit la réduction des déchets de plastique, la promotion de modèles d'affaires plus circulaires, ou l'augmentation du contenu recyclé. Nous tirerons parti de notre adhésion à l'initiative [Circular Economy Leadership Canada](#) (en

anglais seulement) pour trouver de nouvelles façons et occasions de faire croître l'économie circulaire.

Atténuation des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement

Il importe que nous ne perdions pas de vue les répercussions du cycle de vie complet de notre parcours vers la carboneutralité afin de nous assurer que la transition énergétique est incontestablement positive, non seulement pour le climat, mais pour l'ensemble de la société. La demande pour les minéraux essentiels nécessaires à la construction de la prochaine génération d'infrastructures propres et de nouvelles technologies devrait grimper en flèche; en effet, [l'Agence internationale de l'énergie a indiqué que la demande pour les minéraux critiques pourrait augmenter de 500 % d'ici 2050](#) (lien en anglais seulement) selon son scénario de croissance carboneutre. La façon dont ces minéraux sont extraits, traités et finalement ajoutés aux panneaux solaires et aux véhicules électriques de demain est importante. Ce processus doit réduire au minimum les dommages causés à la nature tout en respectant les droits des Autochtones et en assurant des conditions de travail sécuritaires. Nous ne voulons pas régler un problème en en créant une multitude d'autres. Il incombe donc aux investisseurs de considérer le système dans son ensemble pendant la mise en œuvre de nos ambitions de carboneutralité.

Il existe une réelle occasion de mettre à profit la progression vers la carboneutralité pour transformer l'exploitation minière en une industrie plus responsable et durable. Nous sommes de fervents partisans de [l'Initiative for Responsible Mining Assurance](#) (en anglais seulement), une norme vérifiée par des tiers qui fixe des critères extrêmement élevés à l'égard de la performance des mines. Nous demanderons aux entreprises de respecter la norme et, ultimement, de se soumettre à des vérifications. Toutefois, même si nous discuterons avec les entreprises que nous détenons, il sera tout aussi important de mettre l'accent

sur celles qui stimulent la demande de minéraux essentiels. Nous encouragerons les sociétés en aval du secteur minier à exercer des pressions sur leurs chaînes d'approvisionnement pour qu'elles adoptent des pratiques minières plus responsables.

L'énergie solaire est un outil particulièrement prometteur pour décarboniser notre réseau électrique, et la croissance du secteur continue de surprendre même ses plus fervents partisans. Toutefois, [environ 45 % du polysilicium de qualité solaire dans le monde \(une composante clé de presque tous les panneaux solaires à l'échelle planétaire\) provient de la région ouïghoure en Chine](#) (lien en anglais seulement); or, le recours au travail forcé et d'autres violations des droits de la personne y suscitent des préoccupations bien justifiées. Des entreprises chinoises situées plus haut dans la chaîne d'approvisionnement solaire sont également visées par ces préoccupations. Compte tenu de l'ampleur des sources d'approvisionnement dans la région, la plupart, voire la totalité des entreprises du secteur de l'énergie solaire sont exposées à ces risques, ce qui en fait un risque important pour elles et leurs investisseurs. Une diligence raisonnable adéquate, une transparence accrue et des stratégies d'atténuation seront au centre de ces engagements afin de veiller à ce que le secteur ne cautionne pas le recours au travail forcé.

Sociétés visées	Secteur
AltaGas	Services publics
Canadian Natural Resources	Énergie
GFL Environmental	Industrie
Magna International	Biens de consommation discrétionnaire
NextEra Energy	Services publics
Winpak	Matériaux

La liste des sociétés n'est pas exhaustive et peut changer.

Objectifs de développement durable des Nations Unies liés à ce thème



4 NATURE

La société dans son ensemble a fait piètre figure dans la reconnaissance de la valeur du capital naturel et de sa gestion. Durant les dernières années, NEI a orienté davantage son approche d'actionnariat actif sur la nature et la biodiversité afin de pouvoir exercer une influence positive sur cet enjeu de plus en plus préoccupant.

La classification de la nature à titre d'enjeu prioritaire pour les parties prenantes mondiales a été reconnue par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui a déclaré que l'accès à un [« environnement propre, sain et durable »](#) était un droit humain. Les entreprises font effectivement partie de cette base de parties prenantes qui ont un impact sur la nature et qui en dépendent.

Selon le Forum économique mondial, [plus de la moitié du produit intérieur brut mondial est modérément ou fortement tributaire de la nature](#) (lien en anglais seulement) et de ses « services écosystémiques ». Trois exemples de ces services sont la pollinisation, la qualité de l'eau et le contrôle des maladies. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que les enjeux liés à la nature recoupent d'autres préoccupations ESG prioritaires, comme les changements climatiques, les droits de la personne et la réconciliation avec les peuples autochtones.

Les mesures prises par les entreprises concernant la nature et la biodiversité sont essentielles, mais la divulgation de l'information est décevante. Pourtant, plusieurs événements positifs ont eu lieu durant la dernière année, les gouvernements, les entreprises et les investisseurs cherchant à harmoniser leurs efforts pour protéger et restaurer la nature. Par exemple, [l'Union européenne a adopté une nouvelle législation](#) exigeant une diligence raisonnable de la part des entreprises qui importent ou exportent des produits qui comportent un risque pour les forêts comme le bœuf, le cacao, l'huile de palme et le bois d'œuvre.

Ces efforts ont atteint un point culminant à l'occasion de la COP15 en décembre 2022 au cours de laquelle les gouvernements [ont fixé une cible pour 2030 afin de protéger 30 % de l'habitat naturel mondial](#) (lien en anglais seulement) et une cible pour 2050 selon laquelle tous les écosystèmes sont maintenus, améliorés ou restaurés, augmentant considérablement la superficie des écosystèmes naturels. Le secteur des affaires et des finances a été chargé de surveiller, d'évaluer et de divulguer ses risques, ses dépendances et ses impacts sur la biodiversité. Des travaux sont en cours pour faciliter cette divulgation accrue par des organisations comme le [Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée à la nature](#) (GTDF, lien en anglais seulement) et le [Science Based Targets Network](#) (SBTN, lien en anglais seulement). L'on s'attend de plus en plus à ce que les entreprises prennent des mesures à l'égard de la nature et de la perte de biodiversité; cette question continuera de faire partie de nos engagements en 2023.

Les mesures prises par les entreprises concernant la nature et la biodiversité sont essentielles, mais la divulgation de l'information est décevante.

L'an dernier, nous avons cherché à intégrer la nature et la biodiversité dans nos engagements pour l'ensemble des secteurs. À ce moment-là, ce thème principal portait l'étiquette « biodiversité », alors que cette année, nous l'avons redéfini en utilisant un terme plus général : « nature ». Nos deux principaux domaines d'intérêt sont les mêmes que l'an dernier :

1. L'évaluation de l'impact et de la dépendance
2. La déforestation

Évaluation de l'impact et de la dépendance

Nos échanges avec les entreprises ont commencé par des questions qui nous ont aidés à mieux comprendre comment elles évaluaient leur impact sur la nature et leur dépendance à celle-ci. Sans surprise, nous avons appris que toutes les entreprises ne sont pas rendues à la même étape de leur parcours. Même si le GTDF et le SBTN s'emploient à faire en sorte que les entreprises adoptent des méthodes de déclaration normalisées, il existe des incohérences qui pourraient durer encore un certain temps. Nous nous attendons à continuer de mettre l'accent sur ces évaluations en 2023, pendant que nous établissons la base pour formuler des attentes plus précises à l'égard des sociétés en portefeuille.

Il nous tarde également de contribuer à des engagements collaboratifs comme [Nature Action 100](#) (en anglais seulement), une coalition d'investisseurs axée sur l'ambition des entreprises et les mesures visant à contrer la perte de nature et le déclin de la biodiversité.

Déforestation

La déforestation est un aspect de la nature et de la biodiversité sur lequel nous avons tourné notre attention. Nous faisons partie de l'[initiative Finance Sector Deforestation Action](#) (en anglais seulement) qui a d'abord été créée autour d'un engagement commun visant à éliminer la déforestation liée aux produits agricoles. Ce regroupement d'investisseurs adopte une approche collaborative pour mobiliser les entreprises contre les risques de déforestation, s'appuyant sur certaines attentes des investisseurs. Nous participons à un certain nombre de ses engagements, parfois nous les dirigeons ou les codirigeons en coordonnant le dialogue au nom du groupe. Les entreprises concernées sont présentes dans différents secteurs où le risque de déforestation est élevé. Parallèlement à ces dialogues collaboratifs, nous nous attendons aussi à ce que la déforestation fasse partie d'autres conversations que nous amorçons seuls ou dans le cadre d'autres efforts de collaboration.

Sociétés visées	Secteur
Bank Rakyat Indonesia	Services financiers
Canadian Tire	Biens de consommation discrétionnaire
Lowe's	Biens de consommation discrétionnaire
Koninklijke	Matériaux
Taiwan Semiconductor	Technologies de l'information

La liste des sociétés n'est pas exhaustive et peut changer.

Objectifs de développement durable des Nations Unies liés à ce thème



SOCIÉTÉS VISÉES

Les sociétés suivantes ne représentent que la liste initiale de nos dialogues de 2023. En règle générale, grâce à ce travail d'engagement et à nos évaluations et analyses continues des facteurs ESG et des placements, nous discuterons avec d'autres sociétés au sujet de ces questions et d'autres enjeux ESG au fil de l'année.

Les sociétés sont sélectionnées en fonction de plusieurs critères, y compris leur lien avec les thèmes relevés, notre exposition au sein de notre portefeuille de placement, l'importance relative des risques ESG concernés et les résultats ESG révélés par notre processus d'évaluation. Nous communiquons nos engagements existants et nouveaux au moyen de notre rapport d'actionnariat actif trimestriel.

Services de communication

- Alphabet
- Electronic Arts
- Meta
- Tencent Holdings

Biens de consommation discrétionnaire

- Amazon
- Canadian Tire
- Lowe's
- Magna International

Consommation de base

- Empire Company
- Les Compagnies Loblaw
- Metro
- Saputo

Énergie

- Canadian Natural Resources
- Enbridge
- Shell
- Suncor Énergie

Services financiers

- Bank Rakyat Indonesia
- JPMorgan Chase
- Banque Royale du Canada
- Banque Scotia
- La Banque Toronto-Dominion

Soins de santé

- AbbVie
- Johnson & Johnson
- Roche

Industrie

- Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
- GFL Environmental
- Waste Management

Technologies de l'information

- Apple
- CGI
- Microsoft
- Taiwan Semiconductor

Matériaux

- Mines Agnico Eagle
- Koninklijke
- Linde
- Nutrien
- Winpak

Immobilier

- SmartCentres Real Estate Investment Trust

Services publics

- AltaGas
- American Waterworks
- NextEra Energy

SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR FONDS

Ce tableau indique le nombre de sociétés visées que nous prévoyons mobiliser par fonds d'actions ainsi que les actifs sous gestion (ASG) attribuables à ces sociétés en date du 28 février 2023.

Le nombre de sociétés dépasse les 40 qui figurent dans la liste à la page précédente en raison de la réplication des placements. Autrement dit, de nombreuses sociétés sont détenues dans plus d'un fonds. Les placements peuvent changer à tout moment, sans préavis.

Fonds	Nombre de sociétés	ASG du fonds (%)
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	20	38 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	18	47 %
Fonds de dividendes canadiens NEI	16	34 %
Mandat NEI actions mondiales	15	25 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	13	28 %
Fonds d'actions canadiennes NEI	11	25 %
Mandat NEI actions canadiennes	8	29 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	8	16 %
Fonds croissance et revenu NEI	8	32 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	7	7 %
Fonds leaders en environnement NEI	5	17 %
Fonds de valeur mondial NEI	5	23 %
Fonds des marchés émergents NEI	Moins de 5 par fonds	
Fonds de croissance mondiale NEI		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI		
Fonds d'infrastructure propre NEI		
Fonds d'actions internationales ER NEI		
Fonds de dividendes américains NEI		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI		
	Total des ASG en actions de NEI représentés	20 %

ACTIVITÉS LIÉES AUX POLITIQUES

Bon nombre des mesures prises l'an dernier devraient porter leurs fruits en 2023, offrant aux investisseurs de nombreuses occasions de soutenir cet élan.

La promotion des politiques et des normes est un pilier clé de notre programme d'investissement responsable. En raison de la nature systémique des défis que nous devons relever, nous estimons qu'il est avantageux de rechercher des solutions à l'échelle des systèmes qui sauront s'appliquer à des économies et des secteurs entiers. Ce travail est complémentaire à notre engagement auprès des sociétés et se traduit souvent par un cercle vertueux en ce sens que nous discutons avec les sociétés sur la façon dont elles abordent ces mêmes questions avec les décideurs, et nous encourageons les changements de politique sur des enjeux qui relèveront les normes pour de nombreuses sociétés.

Carboneutralité et transition énergétique

Nous nous attendons à ce que l'évolution effrénée des politiques se poursuive en 2023; nous suivons plusieurs événements précis. Ce sera probablement cette année que la divulgation obligatoire d'information en matière de changements climatiques deviendra une réalité pour les entreprises nord-américaines; en effet, tant les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) que la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis pourraient publier leurs cadres définitifs. Nous poursuivons notre collaboration avec d'autres investisseurs pour aider à concrétiser ces cadres et pour nous assurer que les normes publiées sont ambitieuses et conformes aux attentes des investisseurs.

En 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) publiera ses normes définitives en matière de communication de l'information relative au climat; celles-ci seront déterminantes dans la normalisation des données liées au climat et feront office de catalyseur de la déclaration obligatoire. Nous

veillerons à ce que les ACVM et la SEC s'alignent sur les normes de l'ISSB en termes de normalisation et de comparabilité mondiale. L'ISSB pourrait également publier des normes de divulgation qui ne concernent pas les changements climatiques; nous prévoyons de participer à celles-ci.

Le Canada et les États-Unis publieront des prévisions plus élevées à l'égard de la réduction des émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier, et nous formulerons des recommandations pour que ces prévisions soient robustes et ambitieuses. Nous nous attendons à ce que le méthane joue un rôle important dans l'engagement du Canada visant à plafonner les émissions dans le secteur de l'énergie, et nous poursuivons notre dialogue avec le gouvernement et les entreprises en portefeuille pour veiller à ce que cet objectif de plafonnement des émissions ne tombe pas dans l'oubli.

Peu importe qui remportera les prochaines élections en Alberta, la province élaborera sa stratégie climatique. Nous continuerons de tirer parti de notre partenariat avec [Energy Futures Policy Collaborative](#) (en anglais seulement) pour aider à orienter une politique qui encourage l'utilisation d'occasions de transition énergétique.

Nouvelles étapes vers la réconciliation

La réconciliation avec les peuples autochtones et le leadership de ces derniers seront au cœur de la réussite du Canada dans la construction d'une économie durable. Le concept de réconciliation économique prend de l'ampleur et, grâce à celle-ci, nous pouvons entrevoir une croissance économique dans le secteur des ressources. Cela dit, il n'est pas nécessaire qu'elle se limite à ce secteur, et elle ne devrait pas l'être.

En 2022, la bande de Tahltan en Colombie-Britannique a signé le premier accord décisionnel fondé sur le consentement en vertu de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* relativement au projet de revitalisation d'Eskey Creek, un précédent qui indique comment l'industrie peut soutenir la réconciliation économique et accroître la certitude des projets. Nous continuerons d'exhorter le gouvernement de la Colombie-Britannique à accorder la priorité à l'application de la Loi afin de réaliser le potentiel d'un développement axé sur la réconciliation.

L'objectif du gouvernement du Canada qui vise à [conserver 30 % des terres et des eaux fédérales d'ici 2030](#) reposera fortement sur le développement d'aires protégées et de conservation autochtones, soit des aires qui sont gérées et régies par les collectivités autochtones. Nous avons l'intention d'appuyer le travail de groupes comme l'[Initiative de leadership autochtone](#) qui travaillent à l'élaboration de modèles durables pour ces aires.

Les ACVM ont indiqué que l'une des priorités de 2023 sera de mieux intégrer les perspectives autochtones dans le processus réglementaire. Nous sommes très favorables à cet objectif, car il contribuera à combler une lacune importante du cadre de réconciliation du Canada. Nous continuerons de discuter avec les organismes de réglementation sur la mise en œuvre de cet objectif, en portant une attention particulière au mandat, à la structure et à la composition du groupe de travail des ACVM sur les peuples autochtones et les marchés financiers.

Faire progresser la divulgation en matière de biodiversité et combler l'écart de données

La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) à laquelle NEI a participé à la fin de 2022 a donné lieu à l'adoption d'un nouvel ensemble d'objectifs internationaux. Ceux-ci serviront de tremplin pour d'autres interventions politiques dans le domaine de la biodiversité, un sujet qui devient rapidement une priorité pour les investisseurs et les entreprises. Nous appuierons ces développements lorsque cela nous semble logique, tout en continuant de faire progresser les initiatives existantes.

Le GTDF publiera une version définitive de son cadre de divulgation au début de 2023, ouvrant la voie à une norme mondiale pour guider les entreprises et les investisseurs qui s'efforcent d'évaluer leur impact sur la biodiversité et leur dépendance à celle-ci. Nous comptons formuler nos commentaires dans le cadre du processus de consultation et par notre participation au Forum du GTDF, tout en commençant à faire connaître le cadre aux sociétés que nous détenons en portefeuille. La Global Reporting Initiative (GRI) a également commencé à mener des consultations portant sur son cadre proposé pour la divulgation de l'information relative à la biodiversité; nous avons communiqué notre point de vue dans le but de nous assurer que le cadre s'aligne sur le travail du GTDF.

Le manque de données de qualité est l'un des principaux défis avec lesquels doivent composer les investisseurs qui cherchent à comprendre leur exposition aux risques liés à la biodiversité; un problème que les consultations du GTDF et de la GRI visent à régler. Toutefois, il existe d'autres occasions d'améliorer la disponibilité des données. En 2022, dans le cadre de l'initiative Finance Sector Deforestation Action, nous avons appuyé les efforts d'autres investisseurs visant à engager d'importants fournisseurs de données ESG pour clarifier les besoins des investisseurs, particulièrement en matière de données sur la déforestation causée par les marchandises. Le groupe a l'intention de poursuivre ces conversations en 2023.

Inégalité : des progrès ont été réalisés, mais il faut plus

La divulgation obligatoire d'information en matière de diversité, d'équité et d'inclusion a donné lieu à des gains démontrables sur le plan de la diversité au sein des conseils d'administration au Canada. En conséquence, nous chercherons à tirer parti de l'élan actuel en collaborant avec d'autres investisseurs dans le cadre d'échanges avec les organismes de réglementation et les gouvernements sur la nécessité d'apporter d'autres améliorations. La voix des investisseurs a joué un rôle déterminant dans l'atteinte de l'objectif réglementaire et constitue une raison importante pour améliorer le rendement des entreprises à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Toutefois,

malgré les gains réalisés au cours des quatre à cinq dernières années, les progrès sont plus lents que nous le souhaiterions, en particulier en ce qui concerne la diversité au-delà du genre.

Nous avons exploré les leviers politiques que nous pouvons mettre à profit concernant les enjeux systémiques liés aux inégalités; ceux-ci demeureront une préoccupation cette année. Conscients de l'absence de données utiles sur ce sujet, nous avons appuyé l'élaboration du [Taskforce on Inequality-related Financial Disclosures](#) (en anglais seulement) et participé aux premières consultations sur les exigences relatives au mandat de son groupe de travail technique. Nous prévoyons de soutenir cet important travail tout en continuant de chercher d'autres occasions d'informer les décideurs des arguments des investisseurs en faveur d'une réduction des inégalités.

QU'EST-CE QUE L'ACTIONNARIAT ACTIF?

L'actionnariat actif est utilisé par les investisseurs qui veulent exercer une influence sur la stratégie des entreprises et guider ces dernières vers la création de valeur durable. Il s'agit d'un terme générique qui englobe trois activités principales : le dialogue avec les entreprises, le vote par procuration et les propositions d'actionnaires.

Dialogue avec les entreprises

NEI a inventé le concept de tenir un dialogue direct avec la direction d'une société, souvent de concert avec d'autres investisseurs, pour aborder des préoccupations particulières, améliorer les résultats ESG et faire progresser ses objectifs à cet égard. Toujours organisés dans un esprit de collaboration et dans un but d'amélioration du potentiel de placement des sociétés, nos dialogues peuvent prendre différentes formes, notamment des lettres, des courriels, des appels téléphoniques et des rencontres en personne.

Vote par procuration

NEI tient à utiliser toutes les procurations de vote de toutes les sociétés qui composent ses fonds, conformément à ses lignes directrices en matière de vote accessibles au public et aux pratiques exemplaires propres à chaque pays. Le vote par procuration peut porter sur l'élection des membres du conseil d'administration, les régimes de rémunération, les propositions d'actionnaires, les fusions et d'autres questions touchant les sociétés. Parmi les trois activités dont il est question ici, le vote par procuration est la plus accessible aux actionnaires et il devrait être considéré comme un devoir fondamental de tous les investisseurs responsables.

Propositions d'actionnaires

Lorsque le dialogue avec les entreprises et le vote par procuration ne suffisent pas à modifier les mesures prises par la direction à l'égard de questions importantes, NEI peut soumettre une proposition d'actionnaire, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs. Une proposition d'actionnaire, aussi appelée résolution d'actionnaire, est une résolution non contraignante soumise à un vote à l'assemblée générale annuelle d'une société qui encourage la direction à prendre une mesure précise.

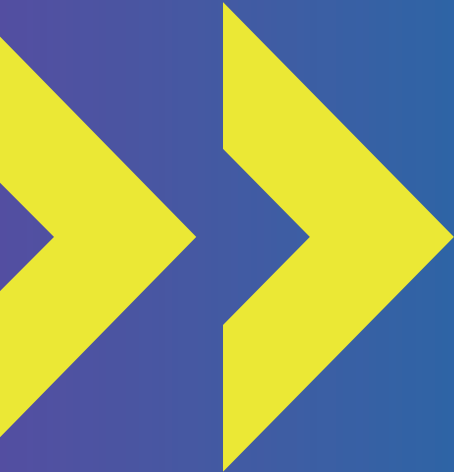
LEADERSHIP EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES SOCIÉTÉS

NEI privilégie l'investissement responsable depuis plus de 35 ans.

C'est ainsi que nous aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers, tout en améliorant la société dans son ensemble et l'environnement. C'est ainsi que nous réduisons le risque de placement et repérons des occasions.

C'est notre façon d'avoir un impact.





Parlez à votre conseiller dès aujourd'hui pour savoir comment les solutions d'investissement responsable de NEI peuvent vous aider à atteindre vos objectifs.

NEI

Ce document est fourni à des fins éducatives et d'information uniquement et ne vise pas à apporter précisément, sans s'y limiter, des conseils financiers, fiscaux, de placement ou de toute autre nature. Les opinions exprimées aux présentes peuvent changer sans préavis, les marchés évoluant au fil du temps. Les renseignements contenus dans le présent document sont jugés fiables, mais NEI ne garantit pas leur exhaustivité ni leur exactitude. Les opinions exprimées à l'égard d'une société, d'un titre, d'un secteur ou d'un marché en particulier ne doivent pas être interprétées comme une intention de réaliser des transactions concernant un fonds géré par Placements NEI. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur, et les risques et les incertitudes font souvent en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des renseignements ou des attentes prospectifs. Ne vous fiez pas indûment aux renseignements prospectifs.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Placements NEI est une marque déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« NEI S.E.C. »). Placements NordOuest & Éthiques inc. est le commandité de NEI S.E.C. et une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire de NEI S.E.C. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant aux cinq centrales de caisse de crédit provinciales et au Groupe CUMIS limitée.

« Demand more. We do. »^{MC} (« Exigez plus. Comme nous. ») est une marque de commerce de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

2300133F 03/23 AODA